



FOOTBALL CLUB



LES CRINQUINEURS



SOCIÉTÉ DE CHASSE



AMICALE DES BOULISTES

BICROSS COMPIEGNE/CLAIROIX



BASKET CLUB



JUDO/ARTS MARTIAUX

Bulletin Municipal de Clairoix



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



AÎNÉS DE L'ARONDE



VIEUX TRAVAILLEURS



Sommaire

**ÉDITORIAL DU MAIRE
AU BONHEUR DES SKATEURS**
.....P. 2^{ÈME} DE COUVERTURE

**LES IMPÔTS LOCAUX
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
.....P. 1

**CONSEIL MUNICIPAL
OPÉRATION BRIOCHES.....P. 2**

TRAVAUX.....P. 3

**14 JUILLET
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EMPLOI.....P. 4**

**FÊTE COMMUNALE
CIVISME.....P. 5**

**TRANSPORTS INTERCOMMUNAU
COMPIEGNOIS (T.I.C.)**
.....P. 6 ET 7

**ALLOTIC
LE B.A.F.A.
ALLOCATION SCOLAIRE.....P. 8**

LES ÉCOLES.....P. 9

**FLEURISSEMENT
MOULIN DES AVENELLES....P. 10**

**BICROSS
LES ARCHERS : UN CHAMPION
DE FRANCE
FOOTBALL
COMITE DE JUMELAGE.....P. 11**

**CENTRE AÉRÉ
ALLOCATION PERSONNALISÉE
D'AUTONOMIE (A.P.A.).....P. 12**

**ÉTAT CIVIL
UN NOUVEAU CHÉQUE EMPLOI
SERVICE UNIVERSEL
CÉRÉMONIES**
.....P. 3^{ÈME} DE COUVERTURE

Directeur de la publication :
Laurent PORTEBOIS

Directeur de la rédaction :
Jocelyne MALARD

Photographe : Pascal SUIDEM
Impression : Editions NORSUD S.A.

80480 SALEUX - Tél. : 03 22 89 02 02

E-mail : contact@editionsnorsud.fr

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2005

Adresser toute correspondance, textes
et photos à la mairie de Clairoix

Adresse Internet de la mairie
mairie.clairoix@wanadoo.fr

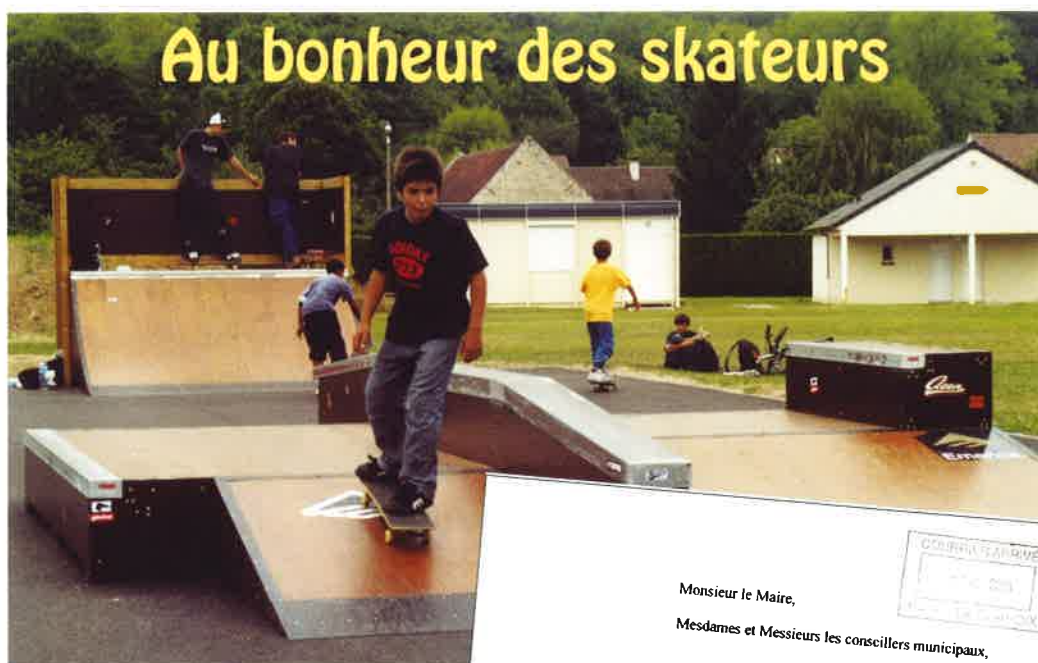
Editorial du Maire



L'âme d'un village, c'est son centre.
Pour le remodelage prévu du centre de Clairoix l'entreprise n'était pas simple, car nous avons placé très haut nos ambitions.
Après plusieurs années d'études, de consultations, de recherches, de subventions et – il y a encore quelques semaines – d'inquiétudes et de découragement, je crois pouvoir annoncer aujourd'hui que ce grand chantier va démarrer bientôt : la création d'une supérette, plus de sécurité, des espaces piétonniers, des services complémentaires, c'est un travail d'ensemble qui va être entrepris, et je tiens à remercier

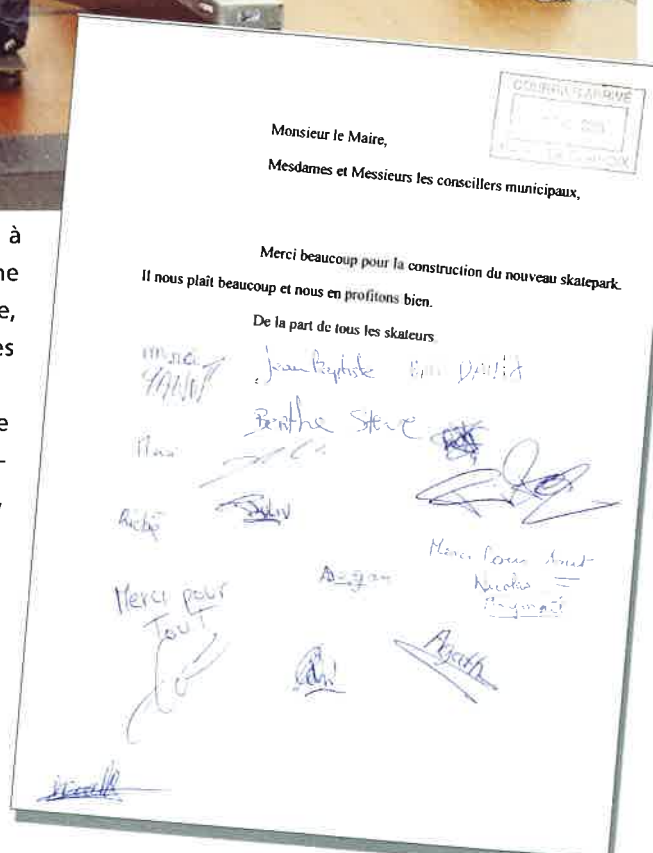
tous ceux qui ont permis à ce projet de voir le jour.

Il ne fait aucun doute que dans quelque temps nous aurons plaisir à profiter de notre nouveau centre-bourg.



Située dans le complexe sportif, à proximité du terrain de bicross, une piste de skate-board a été réalisée, pour la plus grande joie des amateurs de ce sport.

La demande avait été formulée depuis longtemps et la fréquentation a été forte durant les vacances, notamment par les jeunes du centre aéré et des communes voisines ...



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors du Conseil Municipal de Juin 2005 et comme chaque année, les subventions suivantes ont été attribuées aux associations :

Aide, soins à domicile aux personnes âgées :	750
Aveugles (Valentin Haüy) :	75
Cancer :	75
Croix Rouge :	75
Donneurs de sang :	75
Le Souffle :	75
Sauveteurs de l'Oise :	75
Vie Libre :	75
Un peu de moelle pour la vie :	75
Union nationale combattants :	100

Associations locales :

Aînés de l'Aronde :	950
Amicale des Jeunes et de la Famille :	460
(Aide aux charges patronales) :	827
Amicale des Sapeurs-Pompiers :	600
Amicale des Vieux Travailleurs :	1 150
Archers :	1 000
Art Histoire et Patrimoine :	460
Basket :	5 000
Bicross :	1 300
Boulistes :	840
Comité de Jumelage :	2 400
Coopérative scolaire (maternelle) :	600
Coopérative scolaire (primaire) :	750
Noël de l'école maternelle :	400
Crinquieurs :	380
+ subvention exceptionnelle	190
Energie :	150
Football :	5 400
Gym :	400
(Aide aux charges patronales) :	262
Tiots Clairoisiens :	1 700
Main créative :	150
Mutuelle des agents territoriaux :	1 150
Mutuelle des Sapeurs-Pompiers :	750
Société de chasse :	350
Téléthon :	600
Tennis :	600
RASED :	356

TOTAL :

30 625 €



VOS IMPÔTS LOCAUX COMMENT LIRE LES FEUILLES D'IMPOSITION

Depuis le 1^{er} Janvier 2005 la Communauté de Communes (C.C.R.C.) est devenue Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne (A.R.C.).

Jusqu'au 31 Décembre 2004 vous versiez une partie de vos impôts : taxe foncière (T.F.), taxe foncière sur le non-bâti (F.N.B.), taxe d'habitation (T.H.) et taxe professionnelle (T.P.) à la commune et à la C.C.R.C.

Avec le passage en Communauté d'Agglomération, la commune ne perçoit plus la T.P. En revanche elle perçoit la totalité des impôts fonciers et d'habitation, que vous versiez à la commune et à l'A.R.C. L'A.R.C. perçoit maintenant la taxe professionnelle (T.P.), qui deviendra taxe professionnelle unique (T.P.U.).

La commune a-t-elle augmenté ses taux d'imposition en 2005 ?

NON. Lors du vote de son budget en Mars 2005, elle a décidé de conserver les mêmes taux qu'en 2004.

Pourquoi sur votre feuille d'impôt foncier est-il écrit :

- En 2004 : Commune : 9.48 % - Intercommunalité : 4.14 %
- En 2005 : Commune : 13.62 %

En 2004	TAXE FONCIERE		En 2005
Commune CCRC	9.48%	Taux inscrit sur votre feuille d'impôt pour la commune :	Taux inscrit sur votre feuille d'impôt pour l'intercommunalité : 0%
TOTAL	13.62%		

Il en est de même pour les autres impôts locaux.

CONSEIL MUNICIPAL

Décisions prises au premier semestre 2005

Lors de chaque Conseil Municipal l'ensemble des conseillers municipaux étudie les propositions présentées par les différentes commissions en vue de les accepter ou de les refuser par un vote à la majorité des participants.

Au premier semestre 2005 le Conseil Municipal s'est réuni à 4 reprises et les décisions les plus significatives ayant été votées vous sont résumées ci-dessous :

Finances :

- Le 23 mars 2005 le compte administratif 2004 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal. Pour l'année 2004, le montant total des dépenses s'élève à **3 349 502,54 €** et le montant des recettes s'élève à **3 867 003,05 €**.
- Le 23 mars 2005 la fiscalité locale est adoptée à la majorité du Conseil Municipal. Les taux des **4 taxes sont maintenus aux taux de 2004**.

Vie des associations :

- Le 23 mars 2005 le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 150 € à toutes les associations qui ont apporté leur aide aux manifestations organisées par la Commune.
- Le 10 juin 2005 les subventions ont été attribuées à 34 associations pour un montant total de 30 625 €.

Travaux :

- Le 23 mars 2005 dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Tambouraines le Conseil Municipal accepte le principe de la réalisation de l'enfouissement des réseaux de la rue du Général de Gaulle et sollicite le concours du FACE pour cet ouvrage.

- Le 23 mars 2005 le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer un appel à la concurrence pour l'étude et la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la rue St Simon (à partir du N° 27) et de la rue du Marais ainsi que pour l'enfouissement des réseaux.

- Le 23 mars 2005 le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention par laquelle ce même Conseil accepte de prendre en charge la moitié de l'autofinancement communal concernant l'enfouissement des réseaux Voirie Nicole.

- Le 23 mars 2005 le Conseil Municipal approuve la création de parterres fleuris dans divers points de la commune pour une superficie de 1595 m² et un montant estimé de 5 820 €.

- Le 29 avril 2005 le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres de la mise en souterrain des réseaux du centre bourg selon la procédure adaptée du Code des marchés publics.

- Le 29 avril 2005 le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir dans le cadre de l'extension de la halle des sports.

- Le 29 avril 2005 le Conseil Municipal approuve la rénovation des peintures de certaines parties de la Mairie pour un montant de 6 996 €.

- Le 29 avril 2005 le Conseil Municipal approuve la rénovation des peintures des écoles (façades pour la primaire et salle de jeux pour la maternelle) pour un montant de 12 571 €.

- Le 29 avril 2005 le Conseil Municipal approuve la réalisation de travaux autour de l'église (réparation des murs, création d'une allée gravillonnée et amélioration de l'accès) pour un montant de 35 852 €.

- Le 29 avril 2005 le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les commandes pour la mise à disposition d'une piste de rollers aux jeunes de la commune.

- Le 10 juin 2005 le Conseil Municipal approuve le choix du cabinet d'architectes Franco TOMASSI dans le cadre des travaux d'agrandissement de la halle des sports.

Environnement et cadre de vie :

- Le 23 mars 2005 le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire paraître une annonce par affichage ou par publication dans la Presse afin de permettre une mise en concurrence des entreprises dans le cadre des travaux de l'aménagement paysager du parc du clos de l'Aronde.

Action sociale :

- Le 29 avril 2005 pour l'encadrement du centre de loisirs, le Conseil Municipal propose le recrutement ci-après :

- 11 animateurs à 35 heures/semaine
- 1 directeur
- 1 directeur adjoint

- Le 10 juin 2005 la cantine scolaire est reconduite avec le même personnel que pour l'année 2004/2005. La RATP est de nouveau sollicitée pour la location de ses locaux.

- Le 10 juin 2005 le Conseil Municipal vote le renouvellement de l'accueil périscolaire pendant l'année scolaire 2005/2006, à compter du 5 septembre aux tarifs suivants :

Matin : 2 €.
Soir : 3 €.

La facturation sera mensuelle en fonction des séances de présence mais il est impératif que les enfants soient inscrits.

Opération Brioches



Comme à son habitude, l'APEI de Compiègne, a organisé les 14, 15 et 16 octobre, dans le cadre des Journées Nationales de la Solidarité des associations de l'UNAPEI, sa traditionnelle opération brioches. Les toutes dernières opérations ont permis de financer l'achat d'un terrain de 80 000 € à Etouy, sur lequel devra être construit très prochainement l'I.M.E (Institut Médico Educatif) Autiste.

Cette année les sommes récoltées contribueront à l'installation de baignoires adaptées au foyer occupationnel des Quatre Tilleuls de Clairoix, pour améliorer au quotidien les conditions de vie des personnes handicapées mentales.

Des bénévoles que nous remercions chaleureusement ont été présents dans le village, et cette année votre générosité a produit la somme de 1 081.50 € pour Clairoix.

✓ Tambouraines : deuxième tranche lancée

La première pierre de cette deuxième tranche avait été posée le 2 Juillet en présence de Messieurs Philippe MARINI, Michel WOIMANT, Eric de VALROGER, des représentants des mairies de l'intercommunalité, du maire de Clairoux Laurent PORTEBOIS et d'une grande partie de son conseil municipal. Assistaient également nombre de personnes intéressées par l'achat d'une parcelle, des résidents des Tambouraines actuelles et des enfants des écoles.

Les travaux d'aménagement du Domaine des Tambouraines ont démarré. Les quarante cinq maisons individuelles (terrains de 511 à 745 m²) prévues sur ce site de 5,2 hectares pourront être mises en chantier dans un avenir proche.

La demande était forte, et tous les lots ont trouvé très rapidement preneurs. « Un savant dosage de générations et de milieux sociaux a été opéré, afin de créer un climat de convivialité dans ce nouveau quartier », confie Laurent PORTEBOIS, qui a beaucoup planché sur ce dossier avec ses collègues de la municipalité.



✓ Défense Incendie Voirie Nicole

La voirie Nicole n'étant pas couverte au niveau de la Défense Incendie, le Syndicat des Eaux, conjointement avec les communes de Clairoux et Janville, a décidé de faire installer une cuve de 120 m³ pour réserve incendie dans la partie haute de la voirie. Cette réalisation permettra de respecter la réglementation.

Les deux communes ont profité des travaux engagés pour enterrer les réseaux EDF et France Télécom.

✓ Travaux dans les écoles

De nombreux travaux ont été réalisés dans les groupes scolaires pour la rentrée, afin que celle-ci se passe dans les meilleures conditions possibles, à la grande satisfaction de tous.

En primaire,

- peinture du préau,
- remplacement de portes et peinture, mise en place de stores,
- ravalement de la façade.

En maternelle,

- peinture du sas d'entrée,
- réfection de la salle de jeux,
- en extérieur, peinture de jeux d'éveil,
- démoussage du toit.



✓ Barrière SNCF Route Nationale

Bien qu'appartenant à la SNCF, la barrière en bordure de la RN.32 entre Margny les Compiègne et Clairoux a été remise en état par les services techniques : réfection du béton, nettoyage au karcher, peinture ... et fleurissement, ont donné un aspect plus agréable à cette entrée du village.



✓ Bibliothèque

Les travaux avancent rapidement, et courant 2006 nous pourrons inaugurer la nouvelle bibliothèque, trop à l'étroit actuellement dans un local de la mairie.



✓ Les jeunes en Juillet et Août

Tous les ans, des jeunes du village travaillent en Juillet et Août pour compenser les départs en vacances des employés des services techniques. Cette année encore on les a vus – entre autres - remettre en état et repeindre le pont sur l'Aronde, rue de la Bouloire, le pont sur la RN.32 et les stationnements interdits dans toute la commune.



Manifestations



14 Juillet

Encore une fête nationale réussie : beaucoup de participants, et des associations locales coopératives qui se sont énormément investies. Les stands ont été très fréquentés, le repas-spectacle et le feu d'artifice qui a clôturé la journée appréciés de tous. Et le soleil était de la partie !



E M P L O I

Communiqué de la Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources (« brèves » n° 6)

Objectif création d'entreprise

Une formation de huit semaines, intitulée « Objectif création d'entreprise », se met en place à Compiègne.

Pacte Junior

Le décret concernant le Pacte Junior a été publié. Ce dispositif permettra à 20 000 jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme, d'accéder à un emploi public de catégorie C, ceci sans passer le concours de la Fonction Publique, par le biais d'un contrat de un à deux ans, comprenant une formation professionnelle.

Dispositif CIVIS

Le dispositif CIVIS a été mis en place en juin dernier. Il permet l'accompagnement de jeunes non diplômés vers un emploi. Chaque jeune peut bénéficier de différentes mesures, de divers contrats (CIE, CAE, Contrat Jeunes en entreprise, etc.) et, selon ses démarches, d'une allocation. Les conseillers chargés de ce dispositif assurent des permanences dans les cantons desservis par la Mission Locale.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Colis des personnes âgées

Le Centre Communal d'Action Sociale alloue un colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans au 31 décembre 2005.

Il est possible que notre liste ne soit pas complète et que certains parmi les nouveaux arrivants n'y figurent pas.

Aussi, nous vous demandons de vous signaler en mairie et d'apporter :

- la copie d'une facture prouvant votre domicile.
- votre livret de famille.

Aide au chauffage des personnes de plus de 70 ans

Le Centre Communal d'Action Sociale attribue une aide au chauffage (305 € en 2004) aux personnes de plus de 70 ans au 31 décembre 2005 dont les ressources sont inférieures à :

- 8 700 € pour une personne seule,
- 12 350 € pour un couple.

Il est également possible, comme pour le colis de Noël, que certaines personnes n'aient pas été contactées parce que nouvelles arrivantes à Clairoix. En conséquence, nous vous demandons de vous présenter en mairie **avant le 10 décembre 2005** et d'apporter :

- la copie de votre livret de famille
- la copie de votre avis d'imposition 2004 et de vos talons de pensions perçues en 2004.

Pour en savoir davantage sur ces trois informations, s'adresser à :
Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources,
Tél. 03 44 36 34 44

Comme les années précédentes, une course cycliste a animé la **fête communale** du premier dimanche d'août.



Dynamisme de l'**Association des Jeunes et de la famille** de Clairoux (A.J.F.C.) qui a organisé comme tous les ans les auditions de nos jeunes musiciens le 19 Juin, et une exposition de dessins et peintures le 26 Juin.



Beaucoup de travail pour l'organisation de la brocante annuelle par le **F.C. Clairoux**, mais comme tous les ans ce fut une réussite.



→ CIVISME



Brûlage des ordures ménagères ou autres :

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule que l'incinération à l'air libre des ordures ménagères est interdite. Les branchages, feuilles et autres résidus verts étant assimilés aux ordures ménagères (*instruction technique du 11 mars 1987*), leur incinération par les particuliers est interdite.

Si pour une raison très particulière, il vous est impossible de vous rendre à la déchetterie, Z.A.C du Valadan, route de Roye, vous devez faire une demande écrite en mairie pour brûlage exceptionnel. Les autorisations éventuelles ne pourront être données que pour les lundis et samedis, à condition qu'il n'y ait pas de vent fort le jour prévu pour l'incinération.

Civisme encore ...



Les déchets verts ...

Vous avez effectué les tontes de pelouses ou les tailles d'arbustes chez vous le samedi ou le dimanche ? C'est bien sûr un peu contraignant de garder au jardin, au sous-sol ou au garage les sacs qui ont recueilli vos déchets verts.

Mais pour les passants ce n'est pas agréable de descendre des trottoirs – avec les risques que cela peut comporter à cause de la circulation dans certaines rues – parce que les sacs entreposés sur ces trottoirs se retrouvent plusieurs jours dehors (jusqu'au mercredi suivant) et gênent le passage.

Alors, pensez un peu aux autres ...

Et civisme toujours ...

Petite « piqure de rappel » pour ce qui concerne le tri sélectif

Depuis quelque temps, on trouve de plus en plus souvent des déchets dans les sacs non prévus à cet effet. Nous vous rappelons les bons gestes à effectuer :



☛ dans les sacs jaunes :

- Les emballages en plastique ou en carton, bouteilles et flacons recyclables.
- **Mais attention aux intrus non recyclables** : sacs et films plastique, bouteilles d'huile, barquettes et pots en plastique (yaourt, crème fraîche ...). Ceux-ci devront être jetés dans la poubelle habituelle.

☛ dans les sacs bleus :

- Uniquement les journaux, magazines et prospectus.
- **Pas d'enveloppes courrier** (à cause de la colle).

☛ dans les sacs blancs : les ordures ménagères classiques.



Les **emballages en verre** devront être jetés dans les conteneurs prévus à cet effet.

Les **piles usagées** seront ramenées aux revendeurs, les **médicaments non utilisés** aux pharmaciens.

Pour les **encombrants et gravats**, ils devront être ramenés directement en déchetterie.

Pour les encombrants que les particuliers ne peuvent emmener à la déchetterie, appeler le 0800 779 766.

Et si vous hésitez, mettez dans le sac blanc des déchets ménagers.

PLAN DES LIGNES TIC

- ligne 1 / Gare - Hôpital
- ligne 2 / Gare - Stalingrad
- ligne 3/4 / Bellicart - Bl. Pascal
- ligne 5 / Gare - Hôpital
- ligne 6 / C.c. Jaux Venette - F. de Lesseps
- ligne 7 / C.c. Jaux Venette - Ouinels



	[P]	[P]	[P]	[P]	[S]	[S]	[S]																								
OUINELS	06:39	07:07	07:35	08:05	08:35	09:09	09:39	10:09	10:39	11:09	11:35	12:09	12:39	13:09	13:39	14:09	14:39	15:09	15:39	16:09	16:49	17:05	17:35	18:17	18:37	19:09	19:50	20:09	20:39		
COLLEGE DEBUSY	06:42	07:08	07:36	08:06	08:36	09:10	09:40	10:10	10:40	11:10	11:37	12:10	12:40	13:10	13:40	14:10	14:40	15:10	15:40	16:10	16:51	17:06	17:36	18:18	18:38	19:10	19:51	20:10	20:40		
JEANNE D'ARC							08:41				11:41					14:11		15:11													
REPUBLIQUE	06:41	07:09	07:37	08:07	08:37	09:11		10:11	10:41	11:11		12:11	12:41	13:11	13:41		14:41		15:41	16:11	16:52	17:07	17:37	18:19	18:39	19:11	19:52	20:11	20:41		
MARECHAL FOCH	06:42	07:10	07:38	08:08	08:38	09:12		10:12	10:42	11:12		12:12	12:42	13:12	13:42		14:42		15:42	16:12	16:53	17:08	17:38	18:20	18:40	19:12	19:53	20:12	20:42		
RUE DE NOYON	06:44	07:14	07:44	08:14	08:44	09:14	09:44	10:14	10:44	11:14	11:44	12:14	12:44	13:14	13:44	14:14	14:44	15:14	15:44	16:14	16:55	17:14	17:44	18:25	18:44	19:14	19:55	20:14	20:44		
GARE ARRIVEE	06:49	07:19	07:49	08:19	08:49	09:19	09:49	10:19	10:49	11:19	11:49	12:19	12:49	13:19	13:49	14:19	14:49	15:19	15:49	16:19	17:02	17:19	17:49	18:30	18:49	19:19	20:00	20:19	20:49		
GARE DEPART	06:51	07:21	07:51	08:21	08:51	09:21	09:51	10:21	10:51	11:21	11:51	12:21	12:51	13:21	13:51	14:21	14:51	15:21	15:51	16:21	17:02	17:21	17:51	18:32	18:55	19:27	20:02	20:21	20:51	21:15	22:00
RUE D'AMIENS	06:55	07:25	07:55	08:25	08:55	09:25	09:55	10:25	10:55	11:25	11:55	12:25	12:55	13:25	13:55	14:25	14:55	15:25	15:55	16:25	17:06	17:25	17:55	18:36	18:59	19:29	20:06	20:25	20:55	21:19	22:01
MAIRIE DE MARGNY	06:57	07:27	07:57	08:27	08:57	09:27	09:57	10:27	10:57	11:27	11:57	12:27	12:57	13:27	13:57	14:27	14:57	15:27	15:57	16:27	17:08	17:27	17:57	18:38	19:02	19:33	20:08	20:27	20:57	21:21	22:06
CHATEAU	07:00	07:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:11	17:30	18:00	18:41	19:04	19:35	20:11	20:30	21:00	21:24	22:09
MARGNY DE GAULLE	07:01	07:31	08:01	08:31	09:01	09:31	10:01	10:31	11:01	11:31	12:01	12:31	13:01	13:31	14:01	14:31	15:01	15:31	16:01	16:31	17:12	17:31	18:01	18:42	19:05	19:36	20:12	20:31	21:01	21:25	22:10
GYMNASIE	07:03	07:33	08:03	08:33	09:03	09:33	10:03	10:33	11:03	11:33	12:03	12:33	13:03	13:33	14:03	14:33	15:03	15:33	16:03	16:33	17:14	17:33	18:03	18:44	19:07	19:39	20:14	20:33	21:03	21:27	22:12
PRAIRIE	07:04	07:34	08:04	08:34	09:04	09:34	10:04	10:34	11:04	11:34	12:04	12:34	13:04	13:34	14:04	14:34	15:04	15:34	16:04	16:34	17:15	17:34	18:04	18:45	19:08	19:40	20:15	20:34	21:04	21:28	22:13
CASTORS	07:06	07:36	08:06	08:36	09:06	09:36	10:06	10:36	11:06	11:36	12:06	12:36	13:06	13:36	14:06	14:36	15:06	15:36	16:06	16:36	17:17	17:36	18:06	18:47	19:10	19:41	20:17	20:36	21:06	21:30	22:15
CHATEAU	07:07	07:37	08:07	08:37	09:07	09:37	10:07	10:37	11:07	11:37	12:07	12:37	13:07	13:37	14:07	14:37	15:07	15:37	16:07	16:37	17:18	17:37	18:07	18:48	19:11	19:42	20:18	20:37	21:07	21:31	22:16
MAIRIE DE VENETTE	07:09	07:39	08:09	08:39	09:09	09:39	10:09	10:39	11:09	11:39	12:09	12:39	13:09	13:39	14:09	14:39	15:09	15:39	16:09	16:39	17:20	17:39	18:09	18:50	19:13	19:44	20:20	20:39	21:09	21:33	22:18
PLACE DES TILLEULS	07:11	07:41	08:11	08:41	09:11	09:41	10:11	10:41	11:11	11:41	12:11	12:41	13:11	13:41	14:11	14:41	15:11	15:41	16:11	16:41	17:22	17:41	18:11	18:52	19:15	19:46	20:22	20:41	21:11	21:35	22:20
CIMETIERE DE VENETTE	07:12	07:42	08:12	08:42	09:12	09:42	10:12	10:42	11:12	11:42	12:12	12:42	13:12	13:42	14:12	14:42	15:12	15:42	16:12	16:42	17:23	17:42	18:12	18:53	19:16	19:48	20:23	20:42	21:12	21:36	22:21
EUROPE	07:17	07:47	08:17	08:47	09:17	09:47	10:17	10:47	11:17	11:47	12:17	12:47	13:17	13:47	14:17	14:47	15:17	15:47	16:17	16:47	17:28	17:47	18:17	18:58	19:21	19:53	20:28	20:47	21:17	21:41	22:26
J. MONNET	07:19	07:49	08:19	08:49	09:19	09:49	10:19	10:49	11:19	11:49	12:19	12:49	13:19	13:49	14:19	14:49	15:19	15:49	16:19	16:49	17:30	17:49	18:19	19:00	19:23	19:55	20:30	20:49	21:19	21:43	22:28
C.C. JAUX - VENETTE	07:20	07:50	08:20	08:50	09:20	09:50	10:20	10:50	11:20	11:50	12:20	12:50	13:20	13:50	14:20	14:50	15:20	15:50	16:20	16:50	17:31	17:50	18:20	19:01	19:24	19:56	20:31	20:50	21:20	21:44	22:29

[P] Itinéraire par le rue de Paris
 [S] Itinéraire en sens inverse
 [S] Itinéraire temporaire L.M.V. en période scolaire
 [C] Itinéraire, itinéraire le samedi en période scolaire

- Quinels
- Collège Debusy
- Jeanne d'Arc
- Paroisse
- Brochard
- Marechal Foch
- Rue de Noyon
- Gare Arrivee
- Gare Depart
- Rue d'Amiens
- Chateau
- Barthou
- Margny de Gaulle
- Gymnase
- Prairie
- Castors
- Chateau
- Mairie de Venette
- Place des Tilleuls
- Cimetiere de Venette
- Europe
- J. Monnet
- C.C. Jaux - Venette



TRANSPORTS INTERCOMMUNAU COMPIEGNOIS (T.I.C.)

Depuis quelques semaines, la ligne 7 des T.I.C. a été prolongée jusqu'à la Cité Bel Air, rue Marcel-Bagnaudez, à l'arrêt des Ouïnels. Cette ligne vous amène jusqu'au centre commercial Jaux/Venette.

	(P)	(P)	(P)	(P)	(S)	(S)	(S)	(S)																										
C.C. JAUX - VENETTE	06:30	07:00	07:24	07:54	08:24	08:54	09:24	09:54	10:24	10:54	11:24	11:54	12:24	12:54	13:24	13:54	14:24	14:54	15:24	15:54	16:24	16:54	17:35	17:54	18:24	19:05	19:24	19:56	20:35	21:09	21:25	21:45	22:30	
CAMP DU ROY			07:27	07:57	08:27	08:57	09:27	09:57	10:27	10:57	11:27	11:57	12:27	12:57	13:27	13:57	14:27	14:57	15:27	15:57	16:27	16:57	17:38	17:57	18:27	19:08	19:27	19:59	20:38					
MULTIPELX																																		
HAUTS DE VENETTE	06:32	07:02	07:32	08:02	08:32	09:02	09:32	10:02	10:32	11:02	11:32	12:02	12:32	13:02	13:32	14:02	14:32	15:02	15:32	16:02	16:32	17:02	17:43	18:02	18:32	19:13	19:32	20:04	20:43	21:08	21:33	21:53	22:38	
MAIRIE DE VENETTE	06:34	07:04	07:34	08:04	08:34	09:04	09:34	10:04	10:34	11:04	11:34	12:04	12:34	13:04	13:34	14:04	14:34	15:04	15:34	16:04	16:34	17:04	17:45	18:04	18:34	19:15	19:34	20:06	20:45	21:10	21:35	21:55	22:39	
CHATEAU	06:35	07:05	07:35	08:05	08:35	09:05	09:35	10:05	10:35	11:05	11:35	12:05	12:35	13:05	13:35	14:05	14:35	15:05	15:35	16:05	16:35	17:05	17:47	18:06	18:36	19:17	19:36	20:08	20:47	21:12	21:37	21:57	22:40	
CASTORS	06:37	07:07	07:37	08:07	08:37	09:07	09:37	10:07	10:37	11:07	11:37	12:07	12:37	13:07	13:37	14:07	14:37	15:07	15:37	16:07	16:37	17:07	17:48	18:07	18:37	19:18	19:37	20:09	20:48	21:13	21:38	21:58	22:41	
PRAISE	06:39	07:09	07:39	08:09	08:39	09:09	09:39	10:09	10:39	11:09	11:39	12:09	12:39	13:09	13:39	14:09	14:39	15:09	15:39	16:09	16:39	17:09	17:50	18:09	18:39	19:20	19:39	20:11	20:50	21:15	21:40	22:00	22:42	
GYMNASE	06:40	07:10	07:40	08:10	08:40	09:10	09:40	10:10	10:40	11:10	11:40	12:10	12:40	13:10	13:40	14:10	14:40	15:10	15:40	16:10	16:40	17:10	17:51	18:10	18:40	19:21	19:40	20:12	20:51	21:16	21:41	22:01	22:43	
MARGNY DE GAULLE	06:41	07:11	07:41	08:11	08:41	09:11	09:41	10:11	10:41	11:11	11:41	12:11	12:41	13:11	13:41	14:11	14:41	15:11	15:41	16:11	16:41	17:11	17:52	18:11	18:41	19:22	19:41	20:13	20:52	21:17	21:42	22:02	22:44	
BARTHOU	06:43	07:13	07:43	08:13	08:43	09:13	09:43	10:13	10:43	11:13	11:43	12:13	12:43	13:13	13:43	14:13	14:43	15:13	15:43	16:13	16:43	17:13	17:54	18:13	18:43	19:24	19:43	20:15	20:54	21:19	21:44	22:04	22:45	
OCTAVE BRUN	06:44	07:14	07:44	08:14	08:44	09:14	09:44	10:14	10:44	11:14	11:44	12:14	12:44	13:14	13:44	14:14	14:44	15:14	15:44	16:14	16:44	17:14	17:55	18:14	18:44	19:25	19:44	20:16	20:55	21:20	21:45	22:05	22:46	
MAIRIE DE MARGNY	06:47	07:17	07:47	08:17	08:47	09:17	09:47	10:17	10:47	11:17	11:47	12:17	12:47	13:17	13:47	14:17	14:47	15:17	15:47	16:17	16:47	17:17	17:58	18:17	18:47	19:28	19:47	20:19	20:58	21:23	21:48	22:07	22:48	
RUE D'AMIENS	06:48	07:18	07:48	08:18	08:48	09:18	09:48	10:18	10:48	11:18	11:48	12:18	12:48	13:18	13:48	14:18	14:48	15:18	15:48	16:18	16:48	17:18	18:00	18:18	18:48	19:30	19:49	20:21	21:00	21:25	21:50	22:09	22:49	
GARE ARRIVEE	06:53	07:23	07:53	08:23	08:53	09:23	09:53	10:23	10:53	11:23	11:53	12:23	12:53	13:23	13:53	14:23	14:53	15:23	15:53	16:23	16:53	17:23	18:04	18:23	18:53	19:34	19:53	20:25	21:04	21:29	21:54	22:10	22:52	
GARE DEPART	06:55	07:25	07:55	08:25	08:55	09:25	09:55	10:25	10:55	11:25	11:55	12:25	12:55	13:25	13:55	14:25	14:55	15:25	15:55	16:25	16:55	17:25	18:06	18:25	18:55	19:36	19:55	20:27	21:06	21:31	21:56	22:12	22:53	
RUE DE NOYON	06:58	07:28	07:58	08:28	08:58	09:28	09:58	10:28	10:58	11:28	11:58	12:28	12:58	13:28	13:58	14:28	14:58	15:28	15:58	16:28	16:58	17:28	18:09	18:28	18:58	19:39	20:01	20:28	21:07	21:32	21:57	22:17	22:55	
MARECHAL FOCH	07:00	07:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	18:11	18:30	19:00	19:41	20:03	20:30	21:09	21:34	22:09	22:28	22:57		
REPUBLIQUE	07:01	07:31	08:01	08:31	09:01	09:31	10:01	10:31	11:01	11:31	12:01	12:31	13:01	13:31	14:01	14:31	15:01	15:31	16:01	16:31	17:01	18:12	18:31	19:01	19:42	20:04	20:31	21:10	21:35	22:10	22:28			
JEANIE D'ARC									11:00	12:00												16:00	17:00											
PARAME									11:01	12:01												16:01	17:01											
OUINELS	07:04	07:34	08:04	08:34	09:04	09:34	10:04	10:34	11:04	11:34	12:04	12:34	13:04	13:34	14:04	14:34	15:04	15:34	16:04	16:34	17:04	17:34	18:14	18:34	19:04	19:45	20:07	20:34	21:13	21:37	22:18	22:92		

- C.c. Jaux - Venette
- Camp du Roy
- Multiplexe
- Hauts de Venette
- Mairie de Venette
- Château
- Castors
- Praise
- Gymnase
- Margny de Gaulle
- Barthou
- Octave Brin
- Mairie de Margny
- Rue d'Amiens
- Gare arrivée
- Gare départ
- Rue de Noyon
- Marechal Foch
- République
- Jeanie d'Arc
- Parame
- Ouïnels

B C [2] Itinéraire par la rue de Parame
 08:05 08:35 [S] Uniquement le samedi
 08:07 08:07 [B] Renfort, fonctionne LMJV en période scolaire
 08:12 08:12 [C] Renfort, fonctionne le samedi en période scolaire
 08:14 08:14
 08:20 08:20

Transports

ALLOTIC

Enquête de satisfaction 2005



Depuis décembre 2002, la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne a mis en service un mode de transport à la demande : Allotic. Une enquête de satisfaction a été réalisée en juin 2005 et les résultats sont les suivants :

- 52 % des personnes ayant déjà utilisé Allotic ont déclaré qu'il s'agissait d'un usage très occasionnel
- 7 % l'utilisent 3 à 5 fois par semaine
- Allotic est utilisé pour les courses (27 %) - un déplacement d'ordre médical (22 %) - une visite à des amis (18 %) - les loisirs (10 %) - le travail (7 %) - autres (18 %).
- Globalement, les usagers sont satisfaits à 94%.

Les attentes du client sont les suivantes :

- plus d'arrêts à Compiègne (notamment à St Côme)
- plus d'arrêts dans les communes
- souhait de ne pas être obligé de passer par Compiègne pour se rendre d'une ligne à une autre
- un fonctionnement le dimanche
- la prise en compte des personnes peu mobiles à domicile.

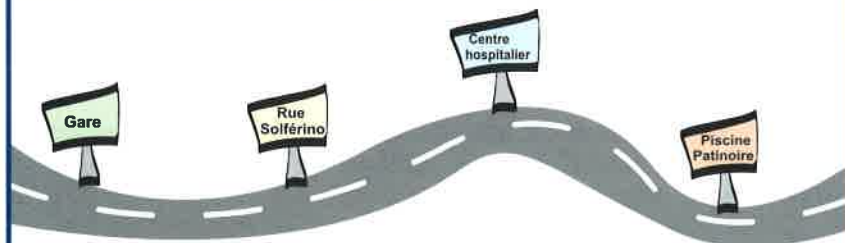
Rappel du processus à suivre

En appelant le numéro vert **0 800 100 754**, vous avez la possibilité de réserver un transport pour le lendemain à destination de Compiègne. Les réservations s'effectuent :

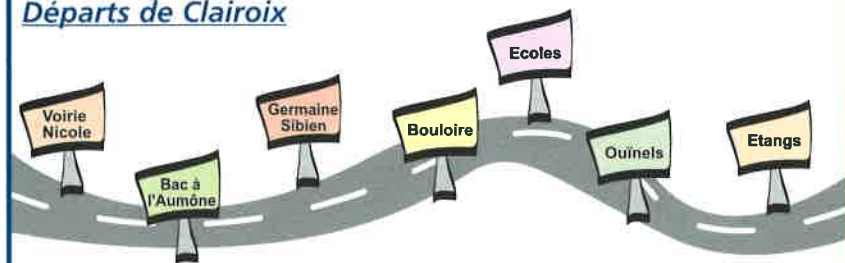
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h,
- le samedi de 9h à 12h.

Le prix, **1,50 € l'aller, est directement réglé au taxi.**

A destination de Compiègne



Départs de Clairoix



Découvrez l'animation avec les enfants

LE B.A.F.A.

PICARDIE

6, rue Saint-Fuscien
80041 AMIENS CEDEX

Tél. 03.22.33.69.69 - Fax. 03.22.33.69.65

Le B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est un brevet délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, après délibération d'un jury.

C'est un engagement volontaire. S'y lancer, c'est prendre le temps de réfléchir à son projet de vie personnelle et à son orientation professionnelle.

Chaque année, 40 000 jeunes font confiance à l'UFCV.

Si vous venez à l'UFCV, vous y trouverez :

- la possibilité de faire de l'animation avec des enfants
- une première responsabilité, valorisante, auprès d'enfants
- une expérience utile et concrète

Pour obtenir le BAFA, il faut suivre un parcours en trois étapes :

1 : une session de formation générale en huit jours. Préparation aux fonctions d'animateur : apport de connaissances de base, indispensables pour animer des groupes d'enfants et adolescents en centres de vacances ou/et de loisirs.

2 : un stage pratique de quatorze jours ou plus. Ce stage peut être fractionné en deux séjours au maximum ou en centre de loisirs discontinu. Il doit débuter au plus tard dix huit mois après la session de formation générale et se dérouler dans un centre de loisirs ou de vacances déclaré auprès des services de la Jeunesse et des Sports.

3 : session d'approfondissement ou de qualification sur six jours (qui permet, après avoir dressé un bilan, de bénéficier d'apports complémentaires) ou session de qualification sur huit jours (qui permet d'acquérir une compétence dans un domaine spécialisé de l'animation, comme les activités techniques et scientifiques, les pratiques sportives, la communication, etc.)

R A P P E L Allocation scolaire

Le Conseil Municipal attribue chaque année une allocation de 75 € aux dépenses de fournitures scolaires des **enfants de moins de 16 ans au 1^{er} septembre 2005** (soit nés après le 1^{er} septembre 1989) scolarisés en secondaire et **domiciliés à Clairoix.**

Pour en bénéficier, il convient de déposer en mairie, impérativement avant le 30 novembre 2005 :

- un certificat de scolarité ● un relevé d'identité

Les écoles

Voyages de fin d'année



En primaire,

Rendez-vous avait été pris au pied du moulin à farine de Villeneuve d'Ascq, situé en bordure du parc urbain et de ses lacs. Après une visite guidée du moulin à farine et de son espace meunerie, différents thèmes ont été abordés : différentes céréales – fonctionnement d'un moulin – circuit du blé à la farine ...

Après un pique-nique à la maison du pain de Marcq en Baroeul, les enfants ont fabriqué « leur » petit pain au chocolat, visité le musée-fournil et se sont promenés dans le parc avant de déguster les pains au chocolat fabriqués. Là aussi plusieurs thèmes ont été évoqués, comme l'histoire du pain et l'évolution de sa fabrication.

En maternelle,

Les moyens et les grands ont visité le Musée de l'Oiseau à Cayeux, où ils ont déjeuné, et assisté à une démonstration de vols de rapaces. Ils se sont également promenés sur la plage et y ont ramassé des galets pour les

décorer en classe – toutes ces activités ayant bénéficié d'un temps idéal ! Quant à la classe des petits, elle s'est rendue à la ferme pédagogique de Ville, où elle a participé à des ateliers sur les cinq sens : goûter aux fraises – marcher dans des bacs de farine – écouter divers instruments de musique, etc ... Elle est allée ensuite à la découverte des animaux de la ferme.



Une rentrée scolaire au beau fixe

Comme chaque année, la rentrée scolaire 2005-2006, qui s'est déroulée sous un beau soleil, était attendue avec impatience par les enfants, les parents et les élus locaux, pour des raisons diverses mais convergentes : les enfants pour retrouver les copines et copains, les parents pour savoir comment seront aménagés les locaux et les élus pour savoir si tout est bien prêt. Et tous se sont accordés sur un point : l'école a été rénovée de manière attrayante, efficace et... dans les temps impartis !

Laurent Portebois, Maire de Clairoux, accompagné de plusieurs élus, a fait le tour des classes, en ne cachant pas sa satisfaction de voir parents et enfants apprécier les efforts déployés par les services techniques municipaux pour réaliser les travaux programmés par les élus : remise en état des salles de classe et de l'environnement, réfection totale de la salle de jeux de la maternelle, mise en peinture du sas, ravalement intérieur et extérieur, aménagement de jeux dans la cour de récréation, etc... « le tout pour un montant de 45 000 € », soulignait le Maire. Françoise PICCONE et Jasmine PILEUR, respectivement directrices du Primaire et de la Maternelle, ont apprécié ...



Pour la kermesse des écoles, elle a connu son succès habituel. Et le soleil était de la partie ...



Fleurissement



Bécassine toujours ...

La municipalité se devait de célébrer, en plus des animations mises en place tout au long de l'année, notre centenaire d'une façon un peu originale : depuis quelques mois, c'est une Bécassine fleurie qui est « dessinée » sur un parterre de la mairie.

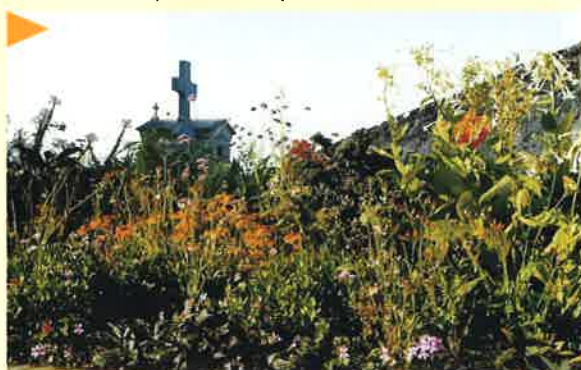


Non, ce n'était pas son vélo qui ornait le second massif ! C'était pour marquer que le 5 Juin, le vélo était en fête dans toute la France, et à cette occasion plusieurs centaines de cyclistes ont pédalé sur les pistes cyclables de l'Agglomération de Compiègne et sur les routes et chemins des 14 communes qui en font partie.

Par le fleurissement réalisé, la dernière touche a été portée à l'arrangement autour

de l'église. L'emplacement du Jardin du Souvenir est prévu, mais il faut se renseigner sur les éventuelles modalités à respecter.

Dans le cadre de la réfection de l'électricité de l'église une nouvelle sono, beaucoup plus performante que l'ancienne, a été mise en place à la satisfaction générale.



Arrivée au Moulin des Avenelles du Centre de Formation du Groupe Vedior France



Le 30 Septembre avait lieu l'inauguration du Centre de Formation du Groupe Vedior France. Filiale du n° 3 mondial du recrutement et des ressources humaines, ce groupe a choisi Clairoux pour y installer son Centre de Formation et de séminaires.

Un vaste chantier avait été entrepris pour la rénovation du Moulin, et durant 9 mois tous les corps de métiers du B.T.P. s'y sont attelés ; de nombreuses entreprises régionales y ont été employées.

Le lieu garde son cachet magique, alliant au calme et au repos le confort et la modernité.



Associations

Bicross : la nouvelle piste est en service



Longue de 398 mètres, la nouvelle piste de bicross a été inaugurée samedi 10 septembre en présence de Philippe Marini, Sénateur Maire de Compiègne et Président de l'ARC, de la Vice-présidente du Conseil Régional Laurence Rossignol et du Conseiller Général Eric de Valroger, accueillis par Laurent Portebois, Maire de Clairoix, et Bruno Quaegebeur, Président du BMX Club de Compiègne-Clairoix.

Ce club, né il y a vingt ans, compte 125 licenciés. La réhabilitation de la piste a duré quatre mois, et coûté 168 000 €, auxquels s'ajoutent 229 000 € pour la réalisation de vestiaires. Le financement a été assuré par l'ARC, la Région Picardie et l'Etat.

Sur ce site, des compétitions de niveau national sont organisées : en mai dernier, 1 100 compétiteurs et 5 000 spectateurs se sont retrouvés. Au sein du club, des pilotes ont été qualifiés pour les championnats de France, d'Europe et du monde.

Les grandes lignes du discours de Laurent Portebois

« Le résultat d'un long travail est sous nos yeux (...) Une épreuve du championnat de France s'est déroulée ici, en mai 2005, avec une parfaite réussite (...) J'avais eu l'impression que cette piste serait plus accessible aux sportifs de haut niveau mais je constate avec plaisir qu'elle permet également aux débutants de se livrer à leur sport favori (...) Nous savons tous que des clubs de ce type nécessitent un très gros budget, financé essentiellement par les collectivités locales, les sponsors, les adhésions au club et l'organisation de manifestations sportives. Cet important budget ne pourra pas croître dans les années à venir. Aussi je demande au Président de l'ARC d'étudier une participation financière de sa structure aux clubs de haut niveau car il sera en effet impossible aux subventions actuelles de suivre l'évolution d'un club comme le bicross (...) Je félicite l'ensemble des membres de ce club, ceux qui portent nos couleurs et ceux qui les supportent. Continuez sur cette voie et nous continuerons à être fiers d'avoir une part dans votre succès ! »



LES ARCHERS Un clairoisien champion de France 2005

Le lendemain de ses 50 ans Jean-Michel BOCHAND, de la Compagnie des Archers de Villers s/ Coudun, a remporté le titre de champion de France catégorie Vétéran sur Beursault, avec un score tout à fait honorable : 40/99 (18 chapelets). A titre de comparaison, en Senior, le premier n'a réussi que 40/105.

Jean-Michel BOCHAND pratique le tir à l'arc depuis 1977. Jusqu'à présent, il n'était monté que sur la troisième marche du podium en 2000, avec un score de 40/98. Toutes nos félicitations au champion local.

Football-Club de Clairoix

Le F.C. Clairoix a reçu le 24 Septembre les sociétés et entreprises qui ont fait don au club de maillots pour les jeunes joueurs, et de survêtements et parkas aux dirigeants. Un grand merci aux généreux donateurs :

- Entreprise BARRAS (revêtements de sols, peinture)
- Entreprise MILCENT (tuyauterie, soudure)
- M. MOPTY (traiteur)
- Entreprise SCHIETECATTE (peinture)
- Les Pépinières de Caisnes
- Entreprise LEDRAPPIER (électricité)
- Club des supporters du F.C. Clairoix



Bicross : Un cadeau utile

M. Mopty, charcutier-traiteur à Clairoix, est aussi un citoyen à l'écoute du petit monde associatif de la commune, auquel il apporte son soutien dès que possible.

C'est ainsi que, cet été, il a offert un percolateur au club de bicross. « C'est un cadeau qui sera utile au club lors de nos prochaines organisations », estimait Bruno Quaegebeur, en remerciant vivement M. Mopty pour son geste sympathique.



Comité de Jumelage

A noter sur vos tablettes !
En Mai 2006, le Comité de Jumelage
organise **Un voyage à Dormitz**



CENTRE AERE

Bon vent, Stéphane, et
merci pour les enfants !



Cette année encore, le centre aéré de Clairoux a connu un vif succès à tous niveaux, notamment sur le plan des effectifs. Ce sera le dernier dirigé par Stéphane Dumont, qui nous quitte pour des raisons familiales fort louables. Nous lui disons : « Bon vent Stéphane, et merci pour les enfants ! » Stéphane, tout comme les enfants et l'équipe qu'il animait, se souviendront sans doute avec émotion des instants partagés lors de cette session, dont les plus forts ont été le stage d'aviation, le camping itinérant cyclotouriste, le camp de

toile à la base nautique de Pimprez avec descente de l'Oise en canoë ...

Il aura aussi su nous guider dans l'acquisition de matériel pédagogique destiné aux plus petits, ce qui a permis de proposer des activités innovantes et de qualité. Ce chemin, montré par notre directeur, sera suivi.

Notre volonté est de recruter un élément de la même valeur que Stéphane, qui nous procure autant de satisfactions et prenne autant de plaisir - à nos côtés - à oeuvrer au bien-être des enfants, avec un sens aigu de l'autorité et du respect d'autrui.



SOCIAL

L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)



Dès que l'on se rend compte que l'on devient de plus en plus dépendant, il convient de retirer un dossier, en vue de l'attribution de l'allocation de dépendance, auprès de sa mairie, du Conseil Général ou des services sociaux du secteur.

Ce dossier peut être rempli par soi-même ou par une tierce personne. Une fois complété, il est à adresser au Conseil Général de l'Oise, Service APA, 1 rue Cambry BP 941 - 60024 Beauvais Cedex.

Environ un mois après avoir reçu l'accusé de réception du dossier, deux membres de l'équipe médico-sociale du Conseil Général (infirmière et assistante sociale) se rendront au domicile de la personne concernée. Elles évalueront son degré d'autonomie, en posant des questions simples. Le médecin de famille peut être présent.

Si la personne est reconnue dépendante, une aide à domicile sera proposée pour la prendre en charge dans les moments de la journée où elle en a le plus besoin.

Un plan d'aide, sous forme d'heures d'intervention, est alors rédigé, signé conjointement par la personne concernée, l'infirmière, l'assistante sociale et un membre de la famille présent.

Ce plan est ensuite adressé à une commission du Conseil Général, qui tranche sur les modalités d'attribution de l'allocation de dépendance, dans un délai d'un mois. Ce qui porte à deux mois la période entre laquelle la demande est déposée et l'attribution accordée.

L'association locale d'aide à domicile est alors prévenue qu'elle peut prendre en charge la personne concernée. Une participation peut être demandée au bénéficiaire, en fonction de ses revenus. Cette allocation n'est pas récupérable sur la succession, après le décès du bénéficiaire.

Les droits sont ouverts pour une période de deux ans. Une visite de suivi, effectuée par une infirmière et une assistante sociale, a lieu tous les ans. Si entre-temps la dépendance s'aggrave, il convient d'alerter les services du Conseil Général pour que l'équipe médicale se déplace pour observer cette situation nouvelle.

Les titulaires de l'allocation de dépendance sont tenus de conserver tous les justificatifs des interventions de l'aide à domicile dont ils bénéficient, au cas où un contrôle serait opéré.

Aides sociales attribuées par le département dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.)

- Montant mensuel maximal (*chiffres Octobre 2005*) : **492,04 € - 738,06 € - 984,08 €** ou **1148,10 €** selon l'importance du handicap.
- Participation du bénéficiaire : aucune si ses revenus sont inférieurs à 646,41 €/mois (à domicile), forfaitaire si ses revenus sont inférieurs à 2 132,16 €/mois (en établissement).
- Participation du bénéficiaire à hauteur de 90% si ses revenus sont supérieurs à 2 575,96 € (à domicile), et de 80% si ses revenus sont supérieurs à 3 280,25 € (en établissement).
- La participation du bénéficiaire est progressive entre les deux montants.



Bienvenue à :

<i>DESCAUCHEREUX Alex</i>	<i>le 10 juin 2005</i>
<i>HAERTER Jordan</i>	<i>le 13 juillet 2005</i>
<i>DOMINGUES Alexis</i>	<i>le 15 juillet 2005</i>
<i>ROGER Andréa</i>	<i>le 19 août 2005</i>
<i>CAMBLAIN Théo</i>	<i>le 25 août 2005</i>
<i>DOMINIQUE Mathis</i>	<i>le 1^{er} octobre 2005</i>



Ils se sont unis :

<i>DALCANTARAT François et PORTEBOIS Valérie</i>	<i>le 25 juin 2005</i>
<i>DAUDRIX Jean-Louis – DUMAIN Sandrine</i>	<i>le 27 août 2005</i>



Ils nous ont quittés :

<i>Mme MILLE Gisèle Veuve DEJEUNE</i>	<i>le 27 juillet 2005</i>
<i>M. ROLLET Marcel</i>	<i>le 11 août 2005</i>
<i>M. JEAN André</i>	<i>le 28 août 2005</i>
<i>M. SZARZENSKI Martin</i>	<i>le 1^{er} septembre 2005</i>

INFOS PRATIQUES

UN NOUVEAU CHEQUE EMPLOI-SERVICE UNIVERSEL

A partir du 1^{er} Janvier 2006, le chèque emploi-service universel (CESU) remplacera l'actuel chèque emploi-service et le titre emploi-service (art.1 de la loi n° 2005-841 du 26.07.05 – J.O. du 27).

Le CESU permettra, non seulement de rémunérer les personnes travaillant au domicile des particuliers (aide ménagère, auxiliaire de vie ...), mais aussi de payer les assistantes maternelles, ou encore des services à la personne tels que les garderies périscolaires (enfants jusqu'à 6 ans inclus).

Comme les titres qu'il remplace, le CESU servira à la fois de mode de paiement du salaire, de contrat de travail et de bulletin de paie, mais ne pourra être utilisé que si le salarié qu'il sert à rémunérer l'accepte.

Enfin, si une partie des sommes versées par le biais d'un CESU est prise en charge par un tiers (par exemple un comité d'entreprise, qui prend en charge une partie des frais de garde d'enfants des salariés de l'entreprise), cet avantage ne sera pas considéré comme une rémunération et sera donc exonéré des cotisations sociales.

Cérémonies



14
juillet



18
juin

Cérémonie particulièrement suivie ce 29 Août, puisque des fleurs ont été déposées, comme chaque année pour fêter la libération du territoire, aux monuments des victimes civiles de la commune et au monument aux deux F.F.I. fusillés la veille de cette libération.



29
août



29
août



SAPEURS-POMPIERS



TENNIS CLUB



LA MAIN CRÉATIVE



COMITÉ DE JUMELAGE



AMICALE DES JEUNES ET DE LA FAMILLE



GYM ET LOISIRS



COMPAGNIE D'ARC



ASSOCIATION ENERGIE/A.D.A.P.E.I.



CLUB DES SUPPORTERS DU FOOT



ART, HISTOIRE ET PATRIMOINE